



Document d'Entrée en Relation (DER)

Remis en application de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et par les articles L521-2 du Code des Assurances

CLIENT

À l'attention du client

CONSEILLER

M. Recai DURMUS

AXELYA FINANCES
6 Impasse Lafayette
63000 Clermont-Ferrand
France

07 83 39 69 27
r.durmus@axelya-finances.com

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. | Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

Informations sur le professionnel

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

Dénomination sociale : AXELYA FINANCES

Adresse professionnelle : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN : 811520030

NAF/APE : 6619B

Données personnelles

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par M. RECAI DURMUS pour l'entrée et la gestion de la relation client (suivi administratif et commercial des dossiers clients).

Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation et sont destinées à M. RECAI DURMUS.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant :

M. RECAI DURMUS
6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand
07 83 39 69 27
r.durmus@axelya-finances.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

I. Statuts légaux et autorités de tutelle

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 15003589. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr au titre des activités réglementées suivants :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Le conseiller est susceptible de fournir des **conseils en investissement de manière non-indépendante** au sens de l'article 325-5 du RG AMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 / site internet : www.amf-france.org.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Liens financiers et participations :

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique (détenzione d'une participation directe ou indirecte égale ou supérieure à 10% du capital ou des droits de vote) : **Néant**

Relation(s) commerciale(s) significative(s) :

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature commerciale (au titre de son activité CIF, un chiffre d'affaires supérieure à 25% du chiffre d'affaires total réalisé au cours de l'année précédente) : **Néant**

AXELYA FINANCES travaille avec les établissements promoteurs de produits mentionnés au V. Liste des partenaire/ principaux partenaire. Il peut vous être communiqué, sur simple demande, la liste actualisée.

IAS (Intermédiaire en Assurance)

■ Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

AXELYA FINANCES est **non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché** (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances/ catégorie de courtier de type b : partiellement indépendant).

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 / site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

AXELYA FINANCES travaille avec les entreprises d'assurance mentionnés au V. Liste des partenaire/ principaux partenaire. Il peut vous être communiqué, sur simple demande, la liste actualisée du nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°6302201800032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

Liens financiers et participations :

Entreprise(s) d'assurance avec la(es)quelle(s) il existe un lien financier AXELYA FINANCES détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital de : **Néant**

Relation(s) commerciale(s) significative(s) :

AXELYA FINANCES a enregistré au cours de l'année précédente un chiffre d'affaires, au titre de son activité d'intermédiaire, supérieure à 33% du chiffre d'affaires total réalisé au titre de l'ensemble de son activité de distribution avec : **Néant**

Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

AXELYA FINANCES propose au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

De façon facultative, AXELYA FINANCES est en mesure de proposer au client un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un(e) ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux ses exigences et besoins.

AXELYA FINANCES dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les clients ne seront pas induits en erreur quant au niveau de conseil qu'ils reçoivent, et que AXELYA FINANCES leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

▪ **Mandataire d'Intermédiaire en Assurance (MIA)**

AXELYA FINANCES agit en qualité de mandataire d'intermédiaire d'assurance pour le compte de son **mandant Crédit Agricole Consumer Finance (CREDITLIFT)**, 1 rue Victor Basch 91000 Massy, SIREN N°542 067 522 sous le numéro ORIAS 07 008 079 en qualité de courtier.

Le mandant de AXELYA FINANCES est **non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, sans pouvoir fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché** (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances/ catégorie de courtier de type b : partiellement indépendant).

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Cette activité est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 / site internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

Le mandant de AXELYA FINANCES a pour partenaire les entreprises d'assurance suivantes : **Néant**.

Liens financiers et participations :

Les entreprises d'assurance avec lesquelles le mandant de AXELYA FINANCES a un lien financier (c'est-à-dire qu'il détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du mandant) : **Néant**.

Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

AXELYA FINANCES propose au client, pour le compte de son mandant, une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°6302201800032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

De façon facultative, AXELYA FINANCES propose au client, pour le compte de son mandant, un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un(e) ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux ses exigences et besoins.

AXELYA FINANCES dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les clients ne seront pas induits en erreur quant au niveau de conseil qu'ils reçoivent, et que AXELYA FINANCES leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)

▪ Courtage en opérations de banque et en services de paiement

Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**.

Établissements avec lesquels il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**.

AXELYA FINANCES travaille avec les établissements de crédit, de financement ou de paiement mentionnés au V. Liste des partenaire/ principaux partenaire. Il peut vous être communiqué, sur simple demande, la liste actualisée.

Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

▪ Service de conseil portant sur un contrat de crédit immobilier

AXELYA FINANCES, propose un service de conseil au sens de l'article L. 519-1-1 du Code monétaire et financier portant sur des contrats de crédit immobiliers.

Le montant de la rémunération perçue au titre du service de conseil vous sera communiqué préalablement.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé par l'IOBSP avant le versement effectif des fonds prêtés.

L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle n° CPI63022018000032443, par délivrée la CCI du Puy-de Dôme et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. | Immatriculé à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

L'autorité est contrôlable par :

La Direction Générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes DGCCRF
56 boulevard Vincent Auriol, Télédoc 042,
75013 Paris Cedex 13

Qualité de démarcheur

AXELYA FINANCES n'exerce pas une activité de démarchage.

II. Assurance(s) et garantie(s) financière(s)

Le cabinet dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscription auprès de : ORIA CONSEILS (18 rue des Colimaçons 60600 Clermont)
Contrat Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE) N°LMIEORIA001-26 (5-7 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange)
Numéro de police : OC100002030

Pour des montants de :	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	Montant des garanties : 150 000€ par sinistre et 150 000€ par année d'assurance	Montant des garanties : 1 564 610€ par sinistre et 2 315 610€ par année d'assurance	Montant des garanties : 500 000€ par sinistre et 800 000€ par année d'assurance	Montant des garanties : 150 000€ par année d'assurance et par assuré
Garantie financière :	Non approprié	/	/	/

III. Bonne conduite

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

IV. Politique en matière de durabilité

AXELYA FINANCES a mis en place un processus de sélection des instruments financiers, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Pour ce faire, AXELYA FINANCES procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement dit « SFDR ») ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie ;
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les principales incidences négatives (PIN) en matière de durabilité

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°6302201800032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

AXELYA FINANCES expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission. A ce titre, un guide est annexé au présent document.

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants :

- Les questions environnementales ;
- Les questions sociales et de personnel ;
- Le respect des droits de l'homme ;
- La lutte contre la corruption et les actes de corruption.

V. Liste des principaux partenaires : compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers

Compagnies, établissements de crédit, entreprises d'assurance, autres fournisseurs et partenaires immobiliers (promoteurs) :

Dans le cadre de l'activité	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CIF	123 IM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Acer Finance	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Advenis	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Aestiam	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Alderan	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Arkea Reim	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Consultim	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Ecofip	Société non régulée	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
CIF	Eiffel Investment	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Entrepreneur Invest	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Eurazeo IM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Groupe Magellan	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Inter Gestion	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Inter Invest	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Isatis Capital	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	La Française AM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	M Capital	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°6302201800032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

CIF	NextStage AM	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Novaxia	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Paref Gestion	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Pegan	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Primomial	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Périal	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Remake Live	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Smalt Capital	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Sofidy	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Sogénial	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Theoreim	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Urban Premium	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions
CIF	Vatel Capital	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commissions

Dans le cadre de l'activité	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IAS	Selencia Patrimoine	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Generali Patrimoine	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	MMA Expertise Patrimoine	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Oradea Vie	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Vie Plus (Suravenir)	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	AXA Thema	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Abeille Assurances	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Cardif (BNP Paribas)	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	CNP Assurances	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Nortia	Plateforme fournisseurs	Convention de courtage	Commissions
IAS	April	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Entoria	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I Immatriculé à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°6302201800032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

IAS	Digital Insure	Plateforme fournisseurs	Convention de courtage	Commissions
IAS	Eres Gestion	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	Generali Epargne Salariale	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions
IAS	SOFINCO – CA Consumer Finance	Entreprise d'assurance	Convention de courtage	Commissions

Dans le cadre de l'activité	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
IOBSP	CAFPI	Courtage de crédit	Convention d'apporteur d'affaires	Commissions
IOBSP	SOFINCO – CA Consumer Finance	Etablissement de crédit	Convention de distribution	Commissions
IOBSP	AXA Banque	Etablissement de crédit	Convention de courtage	Commissions

Dans le cadre de l'activité	Nom du partenaire	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Immobilière	Agarim	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Altarea Partenaires	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Catella Residential	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Colocatère	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Consultim Groupe	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Domitys Invest	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Green City	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Gridky	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Pierre Loyers	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Revenu Pierre	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Groupe CIR	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	I Selection Patrimoine	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	La Référence Pierre	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	LB2S	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Les Sénioriales	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I Immatriculé à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°6302201800032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

Immobilière	Nexity	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Océanis	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Perl	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions
Immobilière	Valorissimo	Plateforme fournisseurs	Convention de distribution	Commissions

VI. Mode de facturation et rémunération

Honoraires pratiqués par le cabinet (abonnement)

Un **abonnement annuel forfaitaire** est mis en place pour chaque nouveau client du cabinet. Cet abonnement est **renouvelé automatiquement à chaque année civile**, sauf dénonciation dans les conditions prévues à la Lettre de Mission. La **facture de l'abonnement** est envoyée au **mois de juin** de chaque année.

L'abonnement annuel a pour objet de rémunérer le cabinet pour les prestations récurrentes de **conseil, d'assistance et de suivi**, notamment :

- Le suivi annuel de la situation du client,
- Les diligences administratives liées à la relation client,
- L'assistance à la déclaration fiscale (IR et IFI, le cas échéant),
- Le temps consacré aux rendez-vous et échanges (téléphone, visioconférence, rendez-vous physiques),
- Les réponses aux sollicitations du client relevant des domaines patrimonial, financier, fiscal et juridique, dans le cadre des habilitations du cabinet.

Les prestations sont facturées soit sur la base d'un **forfait annuel**, soit sur la base d'un **taux horaire**, selon la nature des missions confiées et la situation patrimoniale du client.

Le **montant de l'abonnement annuel** est précisé dans la Lettre de Mission.

Nature de la prestation	Type de rémunération	Montant HT	Montant TTC (20% de TVA)
Conseil et assistance ponctuelle	Taux horaire	125€ / heure	150€ / heure
Abonnement annuel forfaitaire	Forfait annuel	A partir de 330€ HT	A partir de 396€ TTC

Tarifs et honoraires pratiqués pour l'activité de CIF

Dans le cas d'un **conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante**, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre, le conseiller évalue un **éventail large d'instruments financiers** émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels. La Lettre de Mission validera définitivement le mode et le niveau de rémunération du professionnel ainsi que le niveau de frais et les honoraires prélevés au client.

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération (Frais d'entrée)	Fourchette de rémunération (Frais de gestion sur encours)
SCPI	3,91% à 7%	0,50% à 0,60% par an (pour 2 SCPI) Néant pour la majorité
FIP/FCPI/FCPR/...	0% à 5%	0,60% à 1,20% par an

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

Tarifs et honoraires pratiqués pour l'activité IAS

En relation avec les contrats d'assurance, votre conseiller pourra travailler :

- Sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération (Frais d'entrée)	Fourchette de rémunération (Frais de gestion sur encours)
Contrat d'assurance vie/Capi/ PER	0% à 4,75%	0,20% à 1% par an (compagnie d'assurance) 0,05% à 1,20% par an (société de gestion sur OPCVM)
Contrat de prévoyance	0% à 50 % des primes annuelles	

Tarifs et honoraires pratiqués pour l'activité IOBSP

Commissions :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération
Crédits débloqués	0% à 0,50 % de la commission touchée par le courtier

Tarifs et honoraires pratiqués pour l'activité en immobilier

Commissions :

Catégorie de produits	Fourchette de rémunération
Acquisitions signées chez le notaire	4% à 8 % de commissions sur le prix HT de biens

VII. Mode de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

- En cochant cette case, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

VIII. Traitement des réclamations (Article 325-23 du RG AMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022) et modalités de saisine de l'entreprise

Modalités de saisine de l'entreprise

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

Par tel : +33 (0)7 83 39 69 27

Par mail : r.durmus@axelya-finances.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur

Saisir un médiateur :	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

IX. Mise à jour des informations

AXELYA FINANCES fait parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant lors des réunions, par courrier ou par courriels. Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de AXELYA FINANCES.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un exemplaire de ce document signé par nos soins et de nous en remettre un exemplaire contresigné par vous-même.

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. I Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°6302201800032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

SIGNATURES

Le Client déclare avoir pris connaissance du Document d'Entrée en Relation.

Fait en deux exemplaires, dont un remis au Client.

Signature du Conseiller	Signature du Client
<p>AXELYA FINANCES M. RECAI DURMUS</p> <p>Signature :</p>  <p>AXELYA FINANCES 66 Bd Maurice Pounchon 63 100 CLERMONT-FERRAND Tél : +33 (0)4 69 05 25 26 SARL au capital de 10 000 € Siret 811 520 030 00016 - APE 6513B N° TVA FR 73 811 520 030</p>	<p>Le client</p> <p>Signature :</p>

AXELYA FINANCES – SARL au capital de 10 000 € | Siège social : 6 Impasse Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand

SIREN 811 520 030 | RCS Clermont-Ferrand | Code NAF 6619B | TVA FR73 811 520 030. Tél. : +33 (0)7 83 39 69 27 | www.axelya-finances.com | r.durmus@axelya-finances.com. | Immatriculée à l'ORIAS n° 15003589 (www.orias.fr) | Statuts : CIF, IAS (courtier), IOBSP (courtier), Agent immobilier titulaire de la carte CPI N°63022018000032443 délivrée par la CCI de Clermont-Ferrand le 02/07/2024. Adhérent ANACOFI-CIF / ANACOFI-Courtage (association agréée AMF n° E008177). Activités CIF contrôlées par l'AMF | IAS et IOBSP contrôlées par l'ACPR | Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. RC professionnelle : Liberty Mutual Insurance Europe SE n°LMIEORIA001-26/ OC100002030 par l'intermédiaire d'ORIA Conseils : 18 rue des Colimaçons 60600 Clermont.

ANNEXE : Guide sur les préférences en matière de durabilité

Depuis le 2 août 2022, votre conseiller doit évaluer vos préférences en matière de durabilité afin de vous recommander des placements adaptés à votre profil.

Qu'est-ce que la « Taxonomie » européenne ?

L'Union européenne a dressé une liste précise des activités économiques durables sur le plan environnemental. Afin de déterminer si une activité économique donnée peut être considérée comme durable, la Taxonomie s'appuie sur 6 objectifs environnementaux :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources aquatiques ou marines
4. Prévention et réduction de la pollution
5. Transition vers une économie circulaire
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Une activité économique est considérée comme « éligible » à la Taxonomie si elle figure dans la liste des activités sélectionnées à ce stade par la Commission européenne comme étant susceptibles d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif environnemental.

Une activité économique est considérée comme « alignée » avec l'un des 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie si elle contribue de manière significative à l'un des objectifs, sans nuire aux 5 autres, tout en respectant des garanties minimales de respect des droits de l'homme.

Ce système de classification permet d'identifier les activités « vertes » et de mesurer la part « verte » des activités d'une entreprise. A noter que certaines activités n'ont pas vocation à être incluses dans la Taxonomie :

- Celles qui n'ont pas d'impact important sur le climat et l'environnement, en bien ou en mal. Il s'agit principalement des services (par exemple : experts-comptables, médias, coiffeurs) ;
- Celles qui sont considérées par principe comme trop néfastes pour le climat et l'environnement (par exemple : la production d'électricité à partir de charbon)

Attention : les critères d'alignement sur la Taxonomie sont très précis et exigeants. Comme les entreprises ne font que commencer à communiquer des informations à ce sujet, il est à prévoir que le pourcentage d'alignement soit, surtout au départ, très réduit.

Que sont les « investissements durables » au sens du Règlement « SFDR » ?

L'Union européenne a créé des règles pour obliger les professionnels de la finance à être plus transparents sur les enjeux ESG qu'ils prennent en compte ou non dans la conception des placements dans lesquels vous pouvez investir (les fonds notamment). Il s'agit de règles sur la publication d'informations en matière de durabilité (« Sustainable Finance Disclosure Regulation » ou SFDR en anglais).

Un « investissement durable » est défini comme un investissement dans une activité économique contribuant à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux, tout en veillant à ce que l'entreprise dans laquelle est effectué l'investissement applique des pratiques de bonne gouvernance (structures de gestion saines, relations avec le personnel, respect des obligations fiscales, etc.).

Un placement peut être composé de 0% à 100% d'investissements durables.

Attention : un « investissement durable » n'est pas forcément un investissement qui respecte les critères de la Taxonomie. Il n'y a pas d'activités économiques concernées ou non par le Règlement SFDR, ni de critère précis pour évaluer les impacts environnementaux ou sociaux d'un investissement durable.

Que sont les « principales incidences négatives » ?

Les **principales incidences négatives** (« *principal adverse impacts* » ou PAI en anglais) sont les **impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption**.

A savoir : les professionnels sont libres de déterminer la manière dont ils prennent en considération ces principales incidences négatives pour les placements qu'ils commercialisent. Ces incidences peuvent notamment concerner :

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT	
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de Gaz à Effet de serre (GES) 2. Empreinte carbone 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
Eau	8. Rejets dans l'eau
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION	
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé 13. Mixité au sein des organes de gouvernance 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	
Environnement	15. Intensité de Gaz à Effet de serre (GES)
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique